

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE RENNES

Mairie de Québriac

5 rue de la Liberté 35190 QUEBRIAC
Tél. : 02 99 68 03 52 Fax. : 02 99 68 10 14
E.mail : mairie@quebriac.fr

**Compte-rendu des délibérations
du Conseil Municipal**

Séance du 25 février 2011

L'an **DEUX MIL ONZE**, le **VINGT CINQ FÉVRIER** à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire.

Date de la convocation : 15 février 2011

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Présents : Mesdames et Messieurs CHÂTEAUGIRON Armand, BILLON Alain, DENOUAL Louis, HUARD Patricia, BORDE Jacques, BOISSIER Patrick, GAMBLIN Marie-Madeleine, OLLIVIER Alain, LEBRETON Angélique, DELAHAIS Marc, HOUITTE Jean-Claude.

Absents excusés : Mesdames et Messieurs MORLON Xavier, LAMARRE Eugène, HILLIARD Marie-José, CHANTEUX Régine ;

Secrétaire de séance : Madame LEBRETON Angélique.

Approbation de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2011

En l'absence d'objection, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2011 **est adopté à l'unanimité.**

25.02.11-04

Finances – Approbation du compte administratif 2010

Sous la présidence de Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire, le conseil municipal examine le compte administratif de l'exercice 2010 et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

BUDGET PRINCIPAL		
FONCTIONNEMENT	Prévu 2010	Réalisé 2010
Dépenses	990 214 €	768 498,59 €
Recettes	990 214 €	978 687,17 €
Excédent de clôture au 31/12/2010		210 188,58 €
INVESTISSEMENT		
	Prévu 2010	Réalisé 2010
Dépenses	1 444 041 €	1 213 733,96 €
Recettes	1 444 041 €	826 358,08 €
Déficit de clôture au 31/12/2010		387 375,88 €
Restes à réaliser en dépenses		215 380,24 €
Restes à réaliser en recettes		476 787,25 €
Besoin de financement		125 968,87 €

BUDGET LOTISSEMENT LA DONAC		
FONCTIONNEMENT	Prévu 2010	Réalisé 2010
Dépenses	11 778 €	0 €
Recettes	11 778 €	11 778,25 €
Excédent de clôture au 31/12/2010		11 778,25 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2010.

25.02.11-05 Finances – Approbation du compte de gestion 2010

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs 2010 du budget principal et des budgets annexes ;
- Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
- Considérant que les opérations sont régulières ;
 - 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
 - 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
 - 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;
- **déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

25.02.11-06

Finances – Approbation du compte administratif 2010 Service Public d'Assainissement

Sous la présidence de Monsieur Armand CHÂTEAUGIRON, maire, le conseil municipal examine le compte administratif du Service Public d'Assainissement – exercice 2010 – et après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

<i>Service Public d'Assainissement</i>		
EXPLOITATION	Prévu 2010	Réalisé 2010
Dépenses	104 141 €	38 271,18 €
Recettes	104 141 €	105 708,61 €
Excédent de clôture au 31/12/2010		67 437,43 €
INVESTISSEMENT	Prévu 2010	Réalisé 2010
Dépenses	84 119 €	29 289,81 €
Recettes	84 119 €	22 654,24 €
Déficit de clôture au 31/12/2010		6 635,57 €
Besoin de financement		6 635,57 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget du Service Public d'Assainissement 2010.

25.02.11-07

Finances – Approbation du Compte de Gestion 2010 Service Public d'Assainissement

Le conseil municipal,

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2010 du Service Public d'Assainissement.
- Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
- Considérant que les opérations sont régulières.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- **déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

25.02.11-08

Affectation du résultat de la section de fonctionnement Compte administratif 2010 * Budget principal commune

Le compte administratif 2010 du budget principal de la commune présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **210 188,58 €**.

La section d'investissement se clôture au 31/12/2010 avec un déficit d'un montant de **387 375,88 €**.

Compte tenu du déficit d'investissement, des restes à réaliser en dépenses (215 380,24 €) et en recettes (476 787,25 €), les besoins de financement de la section d'investissement s'élèvent à **125 968,87 €**.

Il est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" en section d'investissement **soit 125 968,87 €** et d'affecter la différence en section de fonctionnement du budget primitif 2011 à l'article 002 "résultat de fonctionnement reporté" **soit 84 219,71 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2010.

25.02.11-09

Affectation du résultat de la section de fonctionnement Compte administratif 2010 * Service Public d'Assainissement

Le compte administratif 2010 du budget du Service Public d'Assainissement présente un résultat de clôture de fonctionnement excédentaire de **67 437,43 €**.

La section d'investissement se clôture au 31/12/2010 avec un déficit d'un montant de **6 635,57 €**.

Compte tenu du déficit d'investissement, il est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'article 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" en section d'investissement **soit 6 635,57 €** et d'affecter la différence en section de fonctionnement du budget primitif 2011 à l'article 002 "résultat de fonctionnement reporté" **soit 60 801,86 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, APPROUVE la reprise des résultats de l'exercice 2010 du Service Public d'Assainissement.

25.02.11-10

Finances – Subventions et participations 2011

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote les subventions et participations pour l'année 2011 au profit des associations et divers organismes extérieurs selon les tableaux annexés à la présente délibération.

25.02.11-11

Finances – Participation séjours culturels (année 2011)

Dans le cadre des aides accordées par la commune pour l'organisation des séjours linguistiques et culturels par les établissements scolaires, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, fixe à **25 €/élève** la participation communale.

Les subventions seront versées individuellement sur présentation des justificatifs de l'établissement scolaire et les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 « subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé » du budget primitif 2011.

25.02.11-12

Lutte collective par piégeage contre les populations de ragondins et de rats musqués

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VU la délibération du conseil municipal en date du 25 janvier 2002 relative à la lutte collective par piégeage contre les populations de ragondins et rats musqués,
- VU la convention financière du 30 mai 2002,
- ↳ D'AUTORISER le versement en 2011 d'une participation financière au profit de l'ACCA de QUÉBRIAC (Association Communale de Chasse Agréée) d'un montant de **385 Euros**.

25.02.11-13

Versement d'une participation financière au profit de l'association « QUEB'RANDO »

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- VU la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} avril 2005 fixant le montant de la participation financière versée au profit de l'association « QUEB'RANDO » pour l'entretien des chemins communaux inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,
- VU la convention financière du 4 avril 2005,
- ↳ D'AUTORISER le versement en 2011 d'une participation financière au profit de l'association « QUEB'RANDO » d'un montant de **350 Euros**.

25.02.11-14 Finances – Budget 2011 CCAS – Versement d’une participation communale

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, vote une participation financière au profit du budget du **CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE** d’un montant de **8 000 €**.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2010 à l’article 657362 (subventions de fonctionnement des Centres Communaux d’Action Sociale).

25.02.11-15 Finances – Budget primitif principal 2011

Monsieur Jacques BORDE, adjoint au maire chargé des affaires financières présente et commente le budget primitif 2011 de la commune qui s’équilibre à **1 011 109 €** en section de fonctionnement et à **951 141 €** en section d’investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **ADOpte le budget tel que présenté.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du document.**

25.02.11-16 Finances – Budget primitif lotissement de la DONAC 2011

Monsieur Jacques BORDE, adjoint au maire chargé des affaires financières présente et commente le budget primitif 2011 du lotissement communal de «La Donac » qui s’équilibre à **11 778 €** en section de fonctionnement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **ADOpte le budget tel que présenté.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du document.**

25.02.11-17 Finances – Budget primitif 2011 Service Public d’Assainissement

Monsieur Jacques BORDE, adjoint au maire chargé des affaires financières présente et commente le budget primitif 2011 du service public d’assainissement qui s’équilibre à **120 388 €** en section d’exploitation et à **104 242 €** en section d’investissement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **ADOpte le budget tel que présenté.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer les pièces du document.**

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 janvier 2011, M. MUTARET, responsable de l'unité territoriale Ille et Vilaine de l'Office National des Forêts, et M. LE MERCIER, garde-forestier, ont présenté au Conseil Municipal le projet d'aménagement forestier de la forêt communale pour la période 2011 – 2025.

Le Conseil Municipal doit désormais décider de sa validation.

Objectifs :

L'objectif principal de la forêt de Québriac est la production de bois d'œuvre résineux et feuillus entamée lors des aménagements précédents. Les objectifs associés sont la conservation de la biodiversité, la pratique de la chasse et l'accueil du public. La maîtrise du dendroctone sur Epicéa de Sitka sera un enjeu fort pour les prochaines années de cet aménagement.

Programme d'actions :

Les peuplements seront traités en futaie régulière pour l'essentiel, avec des rotations adaptées aux essences et à l'état actuel des peuplements par rapport aux diagnostics réalisés et aux référentiels sylvicoles en usage. Des coupes de taillis avec réserves de balivaux pourront être réalisées par des cessionnaires si la demande se manifeste.

Plantations : reboisement après coupe rase dans les parcelles 1, 5, 7 et 7A.

Travaux sylvicoles : il s'agit de travaux d'entretien des plantations parcelles 1 et 5, et de valorisation des plantations feuillues plus anciennes par un complément de tailles de formation et d'élagages des chênes rouge d'Amérique. Des dégagements de semis de châtaigniers après coupe rase devront éliminer les rejets au profit des franc-pieds.

Il convient également de compléter le dispositif de desserte de la forêt en prévoyant l'empierrement de la route forestière des landes sur 450 ml.

Bilan financier :

Il sera positif du fait de la régénération des parcelles 1, 5 et 7A, phase de récolte des peuplements et même si celle-ci est anticipée pour raison sanitaire pour les parcelles 1 et 5, et du fait également du stade productif des autres plantations résineuses. Cependant, le bilan établit ne tient compte ni de la créance FFN ni de l'obtention éventuelle de nouvelles subventions pour le reboisement des parcelles 1, 5 et 7A et la réalisation de l'empierrement de la route forestière des landes.

DÉLIBÉRATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de valider le projet d'aménagement forestier de la forêt communale pour la période 2011 – 2025.

25.02.11-19**Urbanisme – Contrat d'études Zone du Grand Moulin**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le contrat d'études proposé par la société INFRACONCEPT SARL de CESSON-SÉVIGNÉ, relatif à la réalisation d'une esquisse d'aménagement de la zone 2AU « Le Grand Moulin ».

Contenu de la mission

A – Esquisse niveau APS d'un aménagement en fonction des contraintes physiques du site sur l'ensemble de la zone 2AU.

B – Nivellement de points caractéristiques et topographie du site comprenant reconnaissance, relevé des points (GPS), calcul interpolation, report sur fond cadastral.

C – Etude de synthèse du raccordement des Eaux Usées de la zone (schéma de principe) comprenant récupération des éléments existants, étude pour le raccordement, dimensionnement des réseaux principaux, calcul du débit, proposition de schéma d'assainissement.

Coût

La rémunération est forfaitaire, non actualisable et non révisable, à savoir :

Mission A	1 450,00 €
Mission B	1 200,00 €
Mission C	1 450,00 €
Forfait HT	4 100,00 €
TVA 19,60 %	803,60 €
Forfait de rémunération TTC	4 903,60 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de confier à la société INFRACONCEPT SARL une étude de type APS d'aménagement de la zone 2AU « Le Grand Moulin ».

25.02.11-20**Mise à disposition des salles municipales au profit des divers partis politiques**

Sur proposition de Monsieur le Maire, la délibération du Conseil Municipal en date du 26/11/2010 portant approbation des tarifs communaux 2011 est ainsi modifiée :

Mise à disposition des salles municipales au profit des divers partis politiques pour l'organisation de réunions publiques	GRATUIT
--	----------------

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de participation a été émise par l'école élémentaire de Québriac et l'Amicale des Parents d'Élèves pour l'organisation d'une classe Mer et Patrimoine à MERCHERS SUR GIRONDE (Gironde) du 22 au 27 mai 2011 (CM1 – CM2).

Le financement proposé pour cette classe transplantée est le suivant :

Nombre d'enfants : 43 élèves

Coût global séjour et transport : 15 523,10 €

Frais complémentaires (assurance, documentation, frais sur place ...) : 400,00 €

Part APE (Amicale des Parents d'Élèves) : 5 174,36 €

Part commune de Québriac : 5 174,36 €

Part parents : 5 574,35 € soit environ 130 €/élève.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE d'allouer une subvention d'un montant de 5 174,36 € à l'Amicale des Parents d'Élèves pour l'organisation d'une classe Mer et Patrimoine à MERCHERS SUR GIRONDE (Gironde) du 22 au 27 mai 2011 (CM1 – CM2 de l'école élémentaire de Québriac).**
- **DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au C/6574 du budget principal 2011.**

Questions et informations diverses

- Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à la proposition d'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre pour la rénovation du restaurant-bar compte tenu d'une part, du retard important accumulé en début de projet et d'autre part, en raison des réévaluations effectuées par certaines entreprises alors qu'elles auraient pu être évitées en le notant dans le DCE.

Numéros d'ordre des délibérations prises : 28.02.11-04 à 28.02.11-21